



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2025/03/044
Finances locales - subventions**

Séance du 31 mars 2025
Date de convocation : 18 mars 2025
Membres en exercice : 33
27 présents – 30 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Projet de désimperméabilisation et végétalisation - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Gard (contrat territorial pour les collectivités) et du Conseil Régional Occitanie

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER.

Absents ayant donné procuration :

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT
Sandrine RIOS a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Agnès AUGUSTE a donné procuration à Serge GARNIER

Absents :

Carole CALBA
Emmanuelle GAVANON
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 5 voix contre** (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

Suite délibération n° 2025/03/044

RAPPORTEUR : Mme Katy GUYOT, adjointe au maire

EXPOSE : Dans le cadre du projet de désimperméabilisation et de végétalisation de cours d'écoles, la Ville sollicite le soutien du département du Gard, par le biais du Contrat Territorial pour les collectivités, via le « Crédit départemental d'équipement (CDE) ».

En effet, le projet mentionné a pour objectif de s'inscrire dans la démarche de désimperméabilisation et de renaturation des sols par la requalification de 3 cours d'écoles des groupes scolaire Libération (école élémentaire) / Jean Macé (école élémentaire) et Georges Pompidou (école maternelle).

Il est également envisagé d'améliorer l'aménagement extérieur du parc du centre de loisirs. Cet espace est également utilisé ponctuellement par les élèves de l'école Jean Macé et Libération, ainsi que ceux de l'école Maternelle du Coudoyer. L'idée du projet est de créer dans l'espace extérieur, un lieu végétalisé et ombragé pour créer un espace de convivialité et de jeux en harmonie avec la nature.

Afin de permettre la réalisation de ces aménagements, la Commune sollicite le soutien du département du Gard.

L'imperméabilisation croissante des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau. L'eau ne s'infiltré plus, ruisselle, se charge en pollution et les volumes collectés dans les réseaux d'assainissement sont de plus en plus importants entraînant des déversements d'eau usée non traitée dans les milieux naturels. Une eau de pluie qui ne s'infiltré plus, ce sont aussi des nappes qui se rechargent moins avec des conséquences sur la disponibilité de la ressource en eau. Ces enjeux risquent de s'accroître avec le changement climatique : les petites précipitations seront plus rares mais les événements extrêmes plus intenses, plus fréquents (multiplié par 2 d'ici 2050) ce qui rendra difficile la gestion des eaux pluviales et fragilisera davantage les ressources en eau.

Le bureau d'étude CEREG a été missionné en janvier 2025 pour réaliser les études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre.

Planning prévisionnel études et travaux

La consultation des entreprises travaux aura lieu en avril 2025.

Le démarrage des études et les travaux préparatoires débuteront en juin 2025.

Les travaux de désimperméabilisation dans les cours d'écoles sont prévus à l'été 2025, et la plantation des végétaux aux vacances de la Toussaint.

Les travaux de végétalisation du parc du centre de loisirs sont prévus en dehors des périodes de vacances, lorsqu'il n'y a pas d'activités.

Coûts prévisionnels études et travaux

La demande de subvention porte sur les montants prévisionnels définis par le plan de financement suivant :

Suite délibération n° 2025/03/044

Montant total du coût des études MOE :

Objet	Prestataire	Montant HT	Montant Engagé TTC
Mission MOE	CEREG	37 537,50 €	45 045,00 €
Détection des réseaux enterrés	ALPHA DETECTION	1 894,30 €	2 273,16 €
Diagnostic amiante/HAP dans les enrobés	FONDASOL	2 845,00 €	3 414,00 €
Mesures de perméabilité	ASH	2 400,00 €	2 880,00 €
TOTAL		44 676,80 €	53 612,16 €

Montant estimatif des travaux à la fin de l'étude AVP :

Montants prévisionnels (phase AVP)	Montant HT	Montant TTC
Ecole Libération	175 100,57 €	210 120,68 €
Ecole Jean Macé	146 814,75 €	176 177,70 €
Ecole Pompidou	88 335,12 €	106 002,14 €
Centre de loisirs	12 230,00 €	14 676,00 €
TOTAL	422 480,44 €	506 976,53 €

Montant prévisionnel de financement :

Financeurs	Part	Montant prévisionnel aide (études et travaux)
Contrat territorial du Département du Gard	25%	140 147 €
Agence de l'eau (estimatif)	30%	168 177 €
Région	25% plafonné à 100 000 €.	100 000 €
Autofinancement	27 %	152 265 €
Total	100%	560 589 €

Le coût total des études de maîtrise d'œuvre réalisé par le cabinet CEREG est de 45 045 € TTC.

Le coût total des données d'entrées nécessaires à l'étude avant-projet (détection des réseaux enterrés, diagnostic amiante/HAP dans les enrobés et mesures de perméabilité) est de 8 567 € TTC.

Le coût estimatif de l'enveloppe travaux pour les 3 cours d'écoles et le parc du centre de loisirs est de 506 976 € TTC.

Le coût total du projet, comprenant la totalité des études et des travaux pour les 3 cours d'écoles et le projet du parc du centre de loisirs est de 560 589 € TTC.

Suite délibération n° 2025/03/044

La commune de Vauvert sollicite l'aide du département à hauteur de 25 %, pour la réalisation des études et des travaux, soit un montant de 140 147 € TTC et le Conseil Régional Occitanie à hauteur de 25% plafonné à 100 000 €.

Une autre demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau figurant au plan de financement fera l'objet d'une nouvelle délibération après étude affinée de l'assiette éligible.

PROPOSITION : Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'approuver le projet,
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter l'attribution et le versement des financements susceptibles d'être accordés auprès de :
 - o Le Conseil Départemental du Gard
 - o Le Conseil Régional Occitanie
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Chantal LAIR-LACHAPELLE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Serge GARNIER (2)).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier